

LIGUE D'ATHLÉTISME

RÉGIONALE DU GRAND EST

ATHLÉ



Assemblée Générale électorale Ligue d'Athlétisme de la Région Grand-Est

Le 30 novembre 2024, les clubs d'athlétisme de la Région Grand Est auront à élire le Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme du Grand-Est dont émanera le ou la prochain(e) Président(e).

Cette équipe et son Président siégeront le temps de l'olympiade 24/28 jusqu'en novembre 2028.

Composition de Comité Directeur

Le nombre de membres élus au sein du Comité Directeur a été porté à 38 : appliquant le respect de la parité, cette équipe comprendra donc 19 Femmes et 19 Hommes.

Éligibilité au Comité Directeur

Pour être élus au Comité Directeur de la Ligue, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans au jour de l'élection
- Être licencié auprès de la Fédération Française d'Athlétisme dans un club membre de la Ligue à la date limite de dépôt des candidatures.

Mais ne peuvent être candidates (article 15.2 et 15.3 des statuts fédéraux) :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- les personnes occupant une situation administrative rétribuée au sein de la Ligue et les agents de l'État placés auprès de la Ligue ou sur son territoire sur décision du ministre chargé des sports
- les personnes ne satisfaisant pas à la condition d'honorabilité prévue par la loi.

- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée pour une durée démarrant (i) au plus tôt la date limite de dépôt des candidatures ou (ii) au plus tard le dernier jour du mandat brigué, une sanction disciplinaire suspendant sa licence, lui interdisant l'exercice de la fonction de dirigeant ou d'être éligible ou une sanction disciplinaire par l'Agence française de lutte contre le dopage.

Listes de candidatures au Comité Directeur

Les listes doivent pour être recevables, être composées d'un nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, classés et numérotés dans un ordre croissant correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges et dont l'écart entre le nombre de candidats de sexe féminin et de sexe masculin n'est pas supérieur à un.

Les listes doivent également comporter trois suppléants.

Les listes complètes devront être déposées en main propre ou envoyées par lettre recommandée avec Avis de Réception au siège de la Ligue par la personne tête de liste ou par une personne titulaire d'une licence en cours de validité qu'elle aura expressément mandatée, au plus tôt 35 jours (soit à partir du 26 octobre 2024) et au plus tard 21 jours (soit le 9 novembre 2024 à 23h59) avant la date de l'Assemblée Générale électorale de la Ligue, et être accompagnées d'un formulaire d'émargement dûment complété.

La personne tête de liste sera la seule interlocutrice de la liste vis-à-vis de la Ligue durant tout le processus électoral.

Les candidats inscrits sur la liste devront impérativement être licenciés à la date limite de dépôt des listes.

Élection du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin de liste proportionnel à un tour dans les conditions indiquées ci-dessous :

- Les électeurs votent pour la liste de leur choix et sans pouvoir opérer de panachage entre les listes ni en modifier l'ordre de présentation.
- La personne placée en 1ère position sur la liste arrivée en tête lors du scrutin pour l'élection du Comité Directeur est de ce fait élue Président(e) de la Ligue.

Le Comité Directeur nouvellement élu se réunira le 30 novembre 2024, dans le courant de l'après-midi, pour constituer le Bureau de la Ligue et désigner les président(e)s des commissions régionales.